

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

S.A.S. SWAN

Société par Actions Simplifiée au capital de 951 782,50 €
 91 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS
 853 827 103 RCS PARIS

Comptes annuels au 31 décembre 2025 approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2026**I. – Bilan**

(En milliers d'euros.)

Actif	Note	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, Banques Centrales, C.C.P		-	-
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit & assimilés	4.1	902 067 109	385 172 154
Opérations avec la clientèle	4.2	6 489 280	3 885 106
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable	4.3	23 272 504	-
Participations et autres titres détenus à long terme	4.4	10 000	10 000
Parts dans les entreprises liées		-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat		-	-
Location simple		-	-
Immobilisations incorporelles	4.5	13 329 764	12 579 543
Immobilisations corporelles	4.6	322 207	323 182
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres		-	-
Autres actifs	4.7	10 077 385	5 118 265
Comptes de régularisation	4.8	1 372 044	3 841 267
Total de l'actif		956 940 294	410 929 518

Passif	Note	31/12/2025	31/12/2024
Banques Centrales, C.C.P.		-	-
Dettes envers les établissements de crédits & assimilés	4.9	9 755 244	10 545 643
Opérations avec la clientèle	4.10	888 932 191	367 912 334
Dette représentée par un titre		-	-
Autres passifs	4.11	11 331 631	11 050 155
Comptes de régularisation	4.12	420 702	247 726
Provisions	4.13	750 406	65 484
Dettes subordonnées		-	-
Fonds pour risques Bancaires généraux (FRBG)		-	-
Capitaux propres hors FRBG		45 750 121	21 108 177
Capital souscrit	4.14	951 165	33 100
Primes d'émission	4.15	59 775 222	47 813 943
Réserves		-	-
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées en subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau (+/-)		-	-10 055 217
Résultat de l'exercice (+/-)		-14 976 265	-16 683 649
Total du passif		956 940 294	410 929 518

Hors Bilan	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-

II. – Compte de résultat

Compte de résultat	Note	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	5.1	11 796 962	8 945 453
Intérêts et charges assimilées	5.1	-6 609 864	-3 810 630
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		-	-
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		-	-
Produits sur opérations de location simple		-	-
Charges sur opérations de location simple		-	-
Revenus de titres à revenu variable		-	-
Commissions (produits)	5.1	32 222 220	16 650 183
Commissions (charges)	5.1	-15 401 269	-7 301 404
(+/-) Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociations	5.1	-	152 419
(+/-) Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement assimilés		- 140 971	-
Autres produits d'exploitation bancaire	5.1	967 474	881 217
Autres charges d'exploitation bancaire		-905 532	-724 389
Produit net bancaire		22 210 962	14 792 850
Charges générales d'exploitation	5.2	-40 256 340	-34 509 520
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	5.3	2 994 776	2 295 499
Résultat brut d'exploitation		-15 050 602	-17 421 171
Coût du risque	5.4	-1 141 636	-305 119
Résultat d'exploitation		-16 192 237	-17 726 290
(+/-) Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
Résultat courant avant impôt		-16 192 237	-17 726 290
(+/-) Résultat exceptionnel	5.5	-44 631	-94 820
Impôt sur les bénéfices	5.6	1 260 603	1 137 461
(+/-) Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
Résultat net		-14 976 265	-16 683 649

III. – Annexes

L'exercice fiscal clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 956 940 294 €.

Le résultat net comptable est une perte de 14 976 625 €.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1. – Présentation de la société

La société SWAN, créée en septembre 2019, est un prestataire de service dont l'objet est l'émission, la gestion de monnaie électronique et la prestation de tous services de paiement ainsi que la prestation des services connexes à ces activités au sens du code monétaire et financier.

Swan a reçu l'agrément Etablissement de monnaie électronique par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en date du 04/06/2020.

Note 2. – Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France qui sont essentiellement ceux décrits ci-dessous et appliqués dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

La société présente ses comptes dans le format requis pour les Entreprises de Paiement conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 et à l'article L522-19 du code Monétaire et Financier.

Changement de réglementation comptable – Règlement ANC n° 2023-03

Le règlement n° 2023-03 de l'Autorité des normes comptables, homologué le 7 juillet 2023, modifie plusieurs règlements sectoriels afin de les mettre en conformité avec les dispositions issues du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation du Plan comptable général.

Ce règlement s'inscrit dans une démarche d'harmonisation et de simplification de la présentation des comptes annuels, ainsi que d'amélioration de leur lisibilité.

Les principales évolutions introduites concernent notamment :

- La suppression de la technique des transferts de charges, remplacée par une présentation plus conforme à la nature des opérations ;
- La réorganisation des informations à fournir dans l'annexe.

La première application de ces dispositions n'a pas d'impact significatif sur les comptes de l'exercice.

Les méthodes comptables antérieurement appliquées ont été maintenues, sauf en ce qui concerne les adaptations rendues nécessaires par ce nouveau règlement.

Les règlements du comité de la réglementation bancaire (CRB) ou de l'autorité des normes comptable (ANC) qui prévoient des dispositions spécifiques pour les établissements de crédit s'appliquent également aux établissements de paiement dont la seule activité est la fourniture de services de paiement.

Créances sur les établissements de crédit

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les frais de développement sont activés par projet lors de leur mise en service.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les durées de vie sont les suivantes :

- Concessions, Brevets, Licences : 3 ans
- Installation, Agencement divers : 3 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Autres actifs et comptes de régulation

Les autres actifs sont enregistrés à leur valeur nominale, après déduction des provisions et des amortissements économiquement nécessaires.

Provisions

Selon les règles du Règlement ANC 2014-03 modifié par ANC 2023-03, les provisions servent à couvrir des risques ou charges clairement identifiés, rendus certains par des événements survenus ou en cours à la date de clôture.

Sur Opérations avec la clientèle (créances commerciales) :

Swan a opté pour une méthode de provision au cas par cas selon le type de créance (frais d'exécution, frais de mise en service, etc...), le type de client (Tier1, Tier 2, client historique, client à risque etc...), ou des informations externes permettent d'affiner notre prise de décisions et de statuer sur la créance.

Comptes de cantonnement

Conformément à l'article L.522-17 du Code Monétaire et Financier, les fonds reçus par Swan pour le compte de ses clients sont crédités sur un compte ouvert spécialement à cet effet par Swan, appelé Compte de Cantonnement.

Les sommes ainsi cantonnées se retrouvent, comptablement, à la clôture, à l'actif en « Créances sur les établissements de crédits et assimilés » et au passif en « Opérations avec la clientèle ».

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités ordinaires de l'entreprise.

Les engagements de retraite

La méthode retenue est de ne pas comptabiliser les engagements de retraite dans les comptes annuels mais de les indiquer dans l'annexe. Compte tenu de la création de la société en 2019, de son effectif jeune, le montant d'engagement de retraite est une information qui n'est pas significative sur l'exercice.

Note 3. – Faits caractéristiques**3.1. – Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable et autres éléments significatifs :****Augmentation de capital**

Aux termes des décisions du Président en date du 14 janvier 2025, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de cent trente-quatre euros et soixante centimes (134,60 €) par émission de treize mille quatre cent soixante (13.460) actions ordinaires et d'une réduction de capital d'un montant de sept cent soixante-dix-huit 5 euros et quarante-huit centimes (778,48 €) par annulation de soixante-dix-sept mille huit cent quarante-huit (77.848) actions de la Société.

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 23 janvier 2025 et des décisions du Président en date du 7 février 2025, il a été décidé une augmentation de capital d'un montant nominal de cinq mille quatre cent soixante-treize euros et douze centimes (5.473,12 €), par émission de cinq cent quarante-sept mille trois cent douze (547.312) Actions « Série B-2 » aux fins d'identification uniquement (ci-après désignées les « Actions Série B-2 ») (l'« Augmentation de Capital Série B-2 ») de 0,01 € (un centime d'euro) de valeur nominale chacune.

Aux termes des décisions du Président en date du 12 mai 2025, il a été décidé une augmentation de capital d'un montant de quatre-vingt-treize euros et cinquante-quatre centimes (93,54 €) par l'émission de neuf mille trois cent cinquante-quatre (9.354) actions ordinaires (Augmentation de Capital 1) et la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal total de soixante-seize centimes d'euro (0,76 €) par l'émission de soixante-seize (76) actions ordinaires (Augmentation de Capital 2).

Aux termes des décisions du Président en date du 13 juin 2025, il a été décidé une augmentation de capital d'un montant de 20,38 euros par l'émission de 2038 actions ordinaires (Augmentation de Capital 1) et la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal total de deux euros et cinquante centimes (2,50 €) par l'émission de deux cent cinquante (250) actions ordinaires (Augmentation de Capital 2).

Aux termes des décisions du Président en date du 27 juin 2025, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 913.117,92 euros pour le porter de 38.046,58 euros à 951.164,50 euros, par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte « primes d'émission » de la Société. Il est également convenu que l'augmentation du Capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 3.804.658 actions composant le capital social de la Société, de 0.01 euros à 0.25 euros chacune.

Filiale

La société a créé le 18 décembre 2024 la filiale suivante avec un capital social de 100 GBP :

SWAN FINANCIAL SOLUTIONS UK LTD
111 Park Street, Mayfair, C/O Dalir Law Firm
London, United Kingdom, W1K 7JF

Cette filiale a été fermée le 23/12/2025.

Note 4. – Informations sur les postes du bilan

4.1. – Créances sur les établissements de crédit & assimilés

Ce poste correspond :

- 1. Aux disponibilités de la société dont elle peut disposer pour les besoins de son activité ;
- 2. Aux fonds détenus sur les comptes de cantonnement et de règlement ;
- 3. Aux comptes à terme ;
- 4. Aux intérêts à recevoir sur comptes à terme.

Il se décompose comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Disponibilités	1 884 665	388 785
Compte de cantonnement	888 118 769	367 186 223
Compte de règlement (fonds clients)	1 203 403	476 446
Compte de règlement (trésorerie Swan)	6 758 121	9 112 313
Comptes à terme	4 098 997	8 000 000
Intérêts à recevoir	3 153	8 387
Total	902 067 109	385 172 154

Une partie des fonds se trouvant sur le compte de règlement correspond à de la trésorerie appartenant à Swan. Le solde du compte de règlement a de ce fait été scindé en deux lignes dans le tableau ci-dessus.

4.2. – Opérations avec la clientèle (créances commerciales)

	31/12/2025	31/12/2024
Clients	1 763 790	505 607
Clients douteux	647 845	373 702
Factures à établir	4 652 188	3 267 460
Dépréciation	-574 544	-340 897
Card Dispute	-	79 234
Total	6 489 280	3 885 106

Dépréciation pour créances commerciales	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dépréciation	340 897	322 336	-88 689	574 544
Total	340 897	322 336	-88 689	574 544

4.3. – Fonds communs de placement

Il s'agit de parts de fonds commun de placement (FCP) d'une valeur de 23 272 504.49 € au 31/12/2025.

Compte tenu de leur valeur unitaire au 30.12.2025 d'un montant de 2.460,36, une plus value latente existe à la clôture de l'exercice 2025.

Tous les FCP avaient été liquidés au 31/12/2024.

4.4. – Participations et autres titres détenus à long terme

Il s'agit de titres de participation Time for the planet souscrits par la société le 18 juin 2022 pour 10.000 €.

4.5. – Immobilisations incorporelles

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé Incorporel	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais de constitution	4 506	-	-	4 506
Frais de développement	17 922 784	4 612 211	-	22 534 995
Immobilisations incorporelles en cours	2 088 512	7 832 549	4 472 964	5 448 097
Total	20 015 802	12 444 760	4 472 964	27 987 598

Les immobilisations incorporelles brutes sont constituées :

- De frais de constitution ;
- Des frais de développement (à travers son activité, Swan développe des projets innovants ayant pour objectifs le déploiement de nouvelles fonctionnalités de paiement et une amélioration de l'expérience utilisateur) ;

Amortissements - Situation et mouvements

Les frais de développement débutent leur amortissement à la date de lancement de chaque projet.

Actif immobilisé Incorporel	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amortissements sur frais de constitution	-4 506	-	-	-4 506
Amortissements sur frais de développement	-9 983 085	-4 670 244	-	-14 653 328
Total	-9 987 591	-4 670 244	0	-14 657 835

4.6. – Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé corporel	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Installations générales, agencements, aménagements divers	60 644	-	-	60 644
Matériel de bureau	64 559	717	-	65 276
Matériel de bureau Succursales	1 920	-	-	1 920
Matériel informatique	278 258	165 431	2 083	441 606
Mobilier	50 489	-	-	50 489
Total	455 870	166 148	2 083	619 935

Amortissements - Situation et mouvements

Actif immobilisé corporel	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amortis. instal. gales, agenc. div	-8 632	-19 788		-28 419
Amortis. matér. bureau	-15 699	-26 954		-42 653
Amortis. matér. informat.	-95 903	-99 029		-194 933
Amortis. immobilisations Succursales	-665	-174		-839
Amortissements sur mobilier	-11 788	-19 094		-30 883
Total	-132 687	-165 039		-297 727

4.7. – Autres actifs

Autres Actifs	31/12/2025
Dépôts et cautionnements	7 093 878
Stocks de marchandises	236 585
Titres restaurants	2 360
Organismes sociaux - produits à recevoir	8 380
Personnel - Avances et acomptes	-
Provisions primes Succursales	-
Organismes sociaux - produits à recevoir Succursales	2 496
Etat - Impôts sur les bénéfices	1 273 571
Etat - TVA	1 430 681
Débiteurs et créditeurs divers	29 435
Nantissement prêt SG	-
Fournisseurs débiteurs	-
Total	10 077 385

Tableau des échéances des créances	Montant brut	< 1 an	Entre 1 et 4 ans	>5 ans
Clients douteux	647 845	647 845		
Autres créances clients	6 557 408	6 557 408		
Personnel et comptes rattachés	-	-		
Organismes sociaux	10 876	10 876		
Impôt sur les bénéfices	1 273 571	1 273 571		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 430 681	1 430 681		
Débiteurs divers (avoirs à recevoir des partenaires)	29 435	29 435		
Charges constatées d'avance	637 186	637 186		
Total	10 587 002	10 587 002	-	-

4.8. – Comptes de régularisation Actif

Il s'agit des :

1. Charges constatées d'avance (CCA) : 637 186 €
2. Remises à obtenir (Mastercard) : 734 859 €

4.9. – Dettes envers les établissements de crédits & assimilés

Dettes financières	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture	< 1 an *	Entre 1 et 4 ans	>5 ans
Emprunt BPI 350 K€	226 250	0	83 750	142 500	112 500	30 000	0
Emprunt BPI 150 K€	105 000	0	30 000	75 000	30 000	45 000	0
Emprunt BPI 500 K€	400 000	0	100 000	300 000	100 000	200 000	0
Emprunt BNP 500k € - PGE	310 281	0	127 710	182 570	128 672	53 899	0
Emprunt RAISESHERPAS 2	229 339	0	47 592	181 747	50 027	131 721	0
Emprunt BPI 500 K€	400 000	0	100 000	300 000	100 000	200 000	0
Emprunt BPI 1 M€	1 000 000	0	50 000	950 000	200 000	750 000	0
PRET SG 1 M€ 0433	346 494	0	346 494	0	0	0	0
BPI Pret Ass Prospection BPI 300k €	97 500	0	0	97 500	0	97 500	0
Emprunt RAISE 200k €	170 682	0	30 818	139 865	32 394	107 470	0
PRET BNP 500K €	260 417	0	125 000	135 417	125 000	10 416	0
Emprunt BPI 2.500 K€	2 500 000	0	0	2 500 000	125 000	2 000 000	375 000
Emprunt SG 1,5 M€	1 422 257	0	479 859	942 398	503 656	438 742	0
Emprunt BNP 1,5 M€	1 413 805	0	352 188	1 061 618	369 867	691 751	0
Emprunt BP 1 M€	942 989	0	235 040	707 949	246 647	461 302	0
Emprunt BPI PAI 500 K€	500 000	0	0	500 000	25 000	400 000	75 000
Emprunt BPI Ass. Prospect 200 K€	65 000	0	0	65 000	0	65 000	0
Emprunt BPI 1.5 M€	0	1 500 000	0	1 500 000	0	900 000	600 000
Intérêts courus	22 718	0	51 626	-28 908	-28 908	0	0
Autre Swan 694	0	2 588	0	2 588	2 588	0	0
Compte transitoire d'emprunts	78 466	0	78 466	0	0	0	0
BNP Paribas – Compte de fonctionnement	54 445	0	54 445	0	0	0	0
Total	10 545 643	1 502 588	2 292 988	9 755 244	2 122 443	6 582 801	1 050 000

4.10. – Opérations avec la clientèle

Opérations avec la clientèle	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts clients	887 673 902	367 139 479
Compte de suspens	1 233 289	584 479
Collatéral Clients	15 000	15 000
Clients créditeurs	-	173 376
Dépôts et cautionnements reçus	10 000	
Total	888 932 191	367 912 334

4.11. – Autres passifs

Autres passifs	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts et cautionnements reçus	-	10 000
Fournisseurs	8 254 839	7 860 988
Personnel et dettes sociales	2 189 623	2 035 823
Etat - IS et TVA	887 169	1 143 344
Créditeurs divers	0	0
Total	11 331 631	11 050 155

Tableau des échéances des dettes	Montant brut	< 1 an	Entre 1 et 4 ans	>5 ans
Fournisseurs	8 284 942	8 284 942		
Personnel et comptes rattachés	896 826	896 826		
Organismes sociaux	1 295 571	1 295 571		
Impôt sur les bénéfices	9 550	9 550		
TVA	618 272	618 272		
Autres impôts et taxes	163 000	163 000		
Dépôts clients	887 673 902	887 673 902		
Comptes de suspens	3 516 580	3 516 580		
Clients créditeurs	39 920	39 920		
Avoirs à établir	2 990	2 990		
Produits constatés d'avance	417 928	417 928		
Total	902 919 481	902 919 481		

4.12. – Comptes de régularisation Passif

Ce poste se compose du compte personnel rémunérations dues pour 2 774 € et des produits constatés d'avance pour 417.928 €.

4.13. – Provisions

Une provision pour risques et charges d'exploitation d'un montant de 750.406 € a été constituée à la clôture de l'exercice contre 65 484 € en 2024 et qui se décompose de la sorte :

- Provision au titre du litige : 332 310 €
- Provision pour negative balance : 418 096 €

Provisions pour risques et charges d'exploitation	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour risques	65 484	750 406	65 484	750 406
Total	65 484	750 406	65 484	750 406

4.14. – Capitaux propres

	01/01/2025	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Capital souscrit - appelé, versé	33 100	918 843	-778	951 165
Primes d'émission	47 309 668	42 039 992	-30 078 713	59 270 947
Bons de souscription d'actions	500 115			500 115
BSA AIR	4 159			4 159
Report à nouveau - solde débiteur	-10 055 217		10 055 217	
Résultat 2024	-16 683 649		16 683 649	
Résultat 2025		-14 976 265		-14 976 265
	21 108 177	27 982 570	-3 340 625	45 750 121

Proposition d'affectation du résultat 2025 :

Affectation en diminution de la prime d'émission qui s'élèverait à la suite de cette affectation à un montant créditeur de 44.294.682 €.

Composition du capital social

	Nombre	Val. Nominale	Capital Social
Actions ordinaires	3 804 658	0,25	951 164.5
Total	3 804 658		951 164.5

Le capital social a été entièrement libéré.

Tableau de composition des bons de souscription émis non encore exercés

	Quantité	Validité
BSA	15 296	10 ans à compter de leur émission
BSA Air		
Stocks Options	17 423	10 ans à compter de leur émission
BSA Ratchet	1 860 943	
BSPCE	427 819	10 ans à compter de leur émission (les premiers BSPCE ont été émis en 2019)
Total	2 138 646	

Les BSA ont les caractéristiques suivantes :

BSA Ratchet A**Modalités d'émission et d'exercice :**

- montant total de l'émission : le prix des BSA Ratchet A est inclus dans le prix de souscription des Actions Série A auxquelles ils sont attachés (prix de souscription de chaque Action Série A à laquelle est attaché un BSA Ratchet A = 26,80 euros)
- nombre de bons émis : 597 024 BSA Ratchet A répartis comme suit :
 - 414.189 BSA Ratchet A émis sur décisions unanimes des associés du 16 juillet 2021
 - 182.835 BSA Ratchet A émis sur décision du président en date du 3 décembre 2021
- prix d'exercice du bon (prix de souscription de l'action nouvelle par bon) : valeur nominale des actions Swan
- date limite d'exercice des bons :
 - pour les 414.189 BSA Ratchet A émis sur décisions unanimes des associés du 16 juillet 2021 : à l'issue du 90^{ème} jour après le 16 juillet 2025
 - pour les 182.835 BSA Ratchet A émis sur décision du président en date du 3 décembre 2021 : à l'issue du 90^{ème} jour après le 3 décembre 2025

Mouvements sur les bons au cours de l'exercice :

- nombre de bons exercés et montant reçu en contrepartie : 0
- nombre de bons rachetés et annulés, le cas échéant : 0
- nombre de bons encore en circulation à la clôture de l'exercice : 182.835

Augmentation de capital potentielle :

- augmentation de capital potentielle en nombre d'actions nouvelles pouvant être émises si tous les bons en circulation étaient exercés : chaque BSA Ratchet A peut donner droit à un maximum de 10 actions => augmentation de capital max = émission de 5.970.240 actions
- augmentation de capital potentielle en valeur (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission correspondante) : 1.492.560,00 €

BSA Ratchet B1**Modalités d'émission et d'exercice :**

- montant total de l'émission : le prix des BSA Ratchet B1 est soit gratuit, soit inclus dans le prix de souscriptions des Actions B1 auxquelles ils sont attachés (prix de souscription de chaque Actions B1 à laquelle est attaché un BSA Ratchet B1 = 38,23 euros)
- nombre de bons émis : 1.130.796 BSA Ratchet B1 répartis comme suit :
 - 581.575 BSA Ratchet B1 émis sur décisions unanimes des associés du 31 juillet 2023
 - 203.176 BSA Ratchet B1 émis sur assemblée générale des associés du 26 avril 2024
 - 115.179 BSA Ratchet B1 émis sur décisions unanimes des associés du 31 juillet 2023
 - 230.866 BSA Ratchet B1 émis sur décisions unanimes des associés du 31 juillet 2023
- prix d'exercice du bon (prix de souscription de l'action nouvelle par bon) : valeur nominale des actions Swan
- date limite d'exercice des bons : 31 juillet 2026 pour tous les BSA Ratchet B1

Mouvements sur les bons au cours de l'exercice :

- nombre de bons exercés et montant reçu en contrepartie : 0
- nombre de bons rachetés et annulés, le cas échéant : 0
- nombre de bons encore en circulation à la clôture de l'exercice : 1.130.796

Augmentation de capital potentielle :

- augmentation de capital potentielle en nombre d'actions nouvelles pouvant être émises si tous les bons en circulation étaient exercés : chaque BSA Ratchet B1 peut donner droit à un maximum de 10 actions => augmentation de capital max = émission de 11.307.960 actions
- augmentation de capital potentielle en valeur (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission correspondante) : 2.826.990,00 €

BSA Ratchet B2Modalités d'émission et d'exercice :

- montant total de l'émission : le prix des BSA Ratchet B2 est inclus dans le prix de souscription des Actions Série B2 auxquelles ils sont attachés (prix de souscription de chaque Action Série B2 à laquelle est attaché un BSA Ratchet B2 = 76,55 euros)
- nombre de bons émis : 547.312
- prix d'exercice du bon (prix de souscription de l'action nouvelle par bon) : valeur nominale des actions Swan
- date limite d'exercice des bons : 23 janvier 2028

Mouvements sur les bons au cours de l'exercice :

- nombre de bons exercés et montant reçu en contrepartie : 0
- nombre de bons rachetés et annulés, le cas échéant : 0
- nombre de bons encore en circulation à la clôture de l'exercice : 547.312

Augmentation de capital potentielle :

- augmentation de capital potentielle en nombre d'actions nouvelles pouvant être émises si tous les bons en circulation étaient exercés : : chaque BSA Ratchet B2 peut donner droit à un maximum de 10 actions => augmentation de capital max = émission de 5.473.120 actions
- augmentation de capital potentielle en valeur (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission correspondante) : 1 368 280,00 €

BSA 2020-12Modalités d'émission et d'exercice :

- montant total de l'émission : 0,80 € par BSA, soit un total de 12.000 € pour les 15.000 BSA émis
- nombre de bons émis : 15.000
- prix d'exercice du bon (prix de souscription de l'action nouvelle par bon) : 7,99 euros
- date limite d'exercice des bons : 30 décembre 2030

Mouvements sur les bons au cours de l'exercice :

- nombre de bons exercés et montant reçu en contrepartie : 0
- nombre de bons rachetés et annulés, le cas échéant : 0
- nombre de bons encore en circulation à la clôture de l'exercice : 15.000

Augmentation de capital potentielle :

- augmentation de capital potentielle en nombre d'actions nouvelles pouvant être émises si tous les bons en circulation étaient exercés : émission de 15.000 actions
- augmentation de capital potentielle en valeur (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission correspondante) : $15.00 * 7,99 = 119.850$ €

BSA 2024-03Modalités d'émission et d'exercice :

- montant total de l'émission : 2,87 € par BSA, soit un total de 2.152,50 € pour les 750 BSA émis
- nombre de bons émis : 750
- prix d'exercice du bon (prix de souscription de l'action nouvelle par bon) : 28,67 €
- date limite d'exercice des bons : 14 mars 2034

Mouvements sur les bons au cours de l'exercice :

- nombre de bons exercés et montant reçu en contrepartie : 0
- nombre de bons rachetés et annulés, le cas échéant : 0
- nombre de bons encore en circulation à la clôture de l'exercice : 296

Augmentation de capital potentielle :

- augmentation de capital potentielle en nombre d'actions nouvelles pouvant être émises si tous les bons en circulation étaient exercés : émission de 750 actions
- augmentation de capital potentielle en valeur (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission correspondante) : $750 * 28,67 = 21.502,50 \text{ €}$

BSA 2024-11Modalités d'émission et d'exercice :

- montant total de l'émission : 2,87 € par BSA, soit un total de 2.009 € pour les 700 BSA émis
- nombre de bons émis : 700
- prix d'exercice du bon (prix de souscription de l'action nouvelle par bon) : 28,67 €
- date limite d'exercice des bons : 22 novembre 2034

Mouvements sur les bons au cours de l'exercice :

- nombre de bons exercés et montant reçu en contrepartie : 0
- nombre de bons rachetés et annulés, le cas échéant : 0
- nombre de bons encore en circulation à la clôture de l'exercice : 0

Augmentation de capital potentielle :

- augmentation de capital potentielle en nombre d'actions nouvelles pouvant être émises si tous les bons en circulation étaient exercés : NA
- augmentation de capital potentielle en valeur (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission correspondante) : NA

4.15. – Prime d'émission et de conversion

Prime d'émission et de conversion	31/12/2025	31/12/2024
Prime d'émission	59 270 947	47 309 668
Bons de souscription d'actions	500 115	500 115
BSA Air 20/12/2023	4 159	4 159
Total	59 775 222	47 813 942

Note 5. – Informations sur les postes du compte de résultat

5.1. – Produit net bancaire

Nature	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	11 796 962	8 945 453
Intérêts et charges assimilées	-6 609 864	-3 810 630
Commissions (produits)	32 222 220	16 650 183
Commissions (charges)	-15 401 269	-7 301 404
(+/-) Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placements	140 971	152 419
Autres produits d'exploitation bancaire	967 474	881 217
Autres charges d'exploitation bancaire	-905 532	-724 389
Total toto produit net bancaire	22 210 962	14 792 850

- Intérêts et produits assimilés :
 - Intérêts perçus sur le compte de cantonnement ;
 - Intérêts issus des comptes à terme.
- Intérêts et charges assimilées :
 - Charges financières relatives aux emprunts bancaires de la société ;
 - Rétrocessions d'intérêts aux clients.
- Commissions (produits) :
 - Accès à la plateforme Swan et autres services ;
 - Interchange perçu sur les transactions réalisées par carte bancaire Swan par les utilisateurs finaux de ses clients.

- Commissions (charges) :
 - Services KYC, frais de communication client et d'impression carte ;
 - Frais de transaction Sepa, CB et d'interchange ;
 - Rétrocessions interchange à ses clients.
- Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placements :
 - Pertes de change sur opérations commerciales ;
 - Plus-value sur cessions de FCP.
- Autres produits d'exploitation bancaire :
 - Autres produits de gestion divers ;
 - Ventes de cartes
- Autres charges d'exploitation bancaire :
 - Achats de cartes ;

5.2. – Charges générales d'exploitation

Nature des charges	31/12/2025	31/12/2024
Achats	84 322	40 611
Charges externes	13 337 956	13 017 442
Dont honoraires de rémunération	5 543 343	5 385 961
Salaires et traitements	17 581 271	13 856 041
Charges sociales	6 900 148	5 198 797
Impôts et taxes	2 254 079	2 311 089
Autres charges	98 564	85 541
Total	40 256 340	34 509 520

5.3. – Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Nature des dotations	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	4 672 090	4 112 773
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	165 683	98 793
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0	0
Production immobilisée	-7 832 549	-6 507 065
Total	-2 994 776	-2 295 499

5.4. – Cout du risque

Nature des dotations	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	332 310	-
Provision pour dépôts clients négatifs	356 364	62 482
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances douteuses	233 647	242 637
Fraude de paiement carte	222 316	-
Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	-3 002	-
Total	1 141 636	305 119

5.5. – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2025 correspond à des charges non récurrentes au titre dons, de pénalités et majorations contractuelles.

- Produits exceptionnels : - €
- Charges exceptionnelles : (44.631) €
- Résultat exceptionnel : (44.631) €

5.6. – Impôt sur les sociétés

Le montant créditeur de 1.260.603 € se décompose comme suit :

- Crédit d'impôt recherche : (1.281.373 €)
- Impôt sur les bénéfices Succursales : 20.770 €.

5.7. – Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 35.000 € HT et se décompose comme suit :

- Contrôle légal des comptes : 33.000 € HT
- Honoraires autres que la certification des comptes : 2.000 € HT

5.8. – Rémunération des organes d'administration

Néant

Note 6. – Engagement hors bilan et instruments financiers à terme
Néant

Note 7. – Autres informations

7.1. – Évènements postérieurs à l'exercice

1/ Aux termes de décisions du Président en date du 11 mars 2026, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de cinq cent trente-neuf euros (539 €) par émission de deux mille cent cinquante-six (2.156) actions.

7.2. – Effectif moyen

L'effectif moyen s'est élevé au cours de l'exercice 2025 à 215 salariés (dont 215 cadres), ainsi que 2 mandataires sociaux.

7.3. – Les transactions avec les parties liées

La société n'a réalisé au cours de l'exercice aucune transaction avec des parties liées.

7.4. – Succursales

La société dispose de quatre succursales européennes depuis 2022 :

- Allemagne : 5 avril 2022
- Espagne : 21 septembre 2022
- Italie : 21 septembre 2023
- Pays-Bas : 7 décembre 2023
- Belgique : 22 novembre 2024

Le rôle de ces 5 succursales est de développer et promouvoir SWAN dans ces pays.

7.5. – Montant global des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, pendant l'exercice, respectivement à l'ensemble des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Ces rémunérations se sont élevées en 2025 aux montants suivants :

- Président du conseil de surveillance : 18.000 €
- Scribe du conseil de surveillance : 6.000 €

IV. - Affectation du résultat

La collectivité des Associés approuve la proposition du Président et décide de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, constituant une perte de 14.976.265 euros, de la manière suivante :

- Poste « report à nouveau » au 31 décembre 2025 : 0 € ;
- Poste « réserves » au 31 décembre 2025 : 0 € ;

- Montant affecté au poste « réserves » : 0 € ;
- Montant affecté au poste « report à nouveau » : -14.976.265 €.

Le poste « report à nouveau » présentera désormais un solde de -14.976.265 € et le poste « réserves » se maintiendra à 0 €.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, la collectivité des Associés constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ni au titre des trois exercices précédents.

V. - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée dans les statuts de votre société, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Swan relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de réglementation comptable – Règlement ANC n° 2023-03 » de la note 2 « principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n°2014-07 relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Immobilisations incorporelles

SWAN a pour principale activité la mise à disposition de services bancaires. Ces solutions s'appuient notamment sur des développements informatiques comptabilisés au sein des immobilisations incorporelles dont la valeur nette comptable s'élève à 13 millions d'euros au 31 décembre 2025, dont 5 millions d'immobilisations en cours. Comme mentionné dans la note 4.5 « Immobilisations incorporelles » des états financiers, les frais engagés sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement. Il inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement rattachables à leur production et à leur préparation, dès lors qu'ils remplissent les critères d'immobilisation.

Nos travaux ont consisté à examiner la conformité aux normes comptables en vigueur de la méthodologie retenue par la Direction pour déterminer les dépenses activables des projets et leur durée de vie.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie, et notamment :

- Mis à jour de notre connaissance du processus d'identification des projets informatiques immobilisables au sein de la société ;
- Apprécié, sur la base de sondages, la correcte mise en œuvre des contrôles et notamment en ce qui concerne le caractère immobilisable des projets informatiques ;
- Procédé à des tests sur les dépenses activées en remontant aux justificatifs externes ou aux déclarations de temps pour le personnel interne ;
- Apprécié la cohérence de la date de mise en service et de la durée d'amortissement au regard du statut des projets et des données disponibles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2026
BATT AUDIT
Jehanne GARRAIT
Commissaire aux Comptes